

**RELATIONS FINANCIÈRES****APERÇU**

Les Premières Nations recherchent depuis longtemps une relation financière avec le gouvernement du Canada qui respecte le statut des Premières Nations en tant que citoyens dotés de gouvernements, de droits inhérents et d'une compétence.

En réponse au plaidoyer budgétaire de l'Assemblée des Premières Nations (APN), les trois derniers budgets fédéraux ont investi 17 milliards de dollars supplémentaires sur sept ans dans les programmes et services destinés aux Premières Nations. Néanmoins, il reste encore beaucoup de travail à faire pour assurer un financement suffisant et combler les écarts socioéconomiques entre les citoyens des Premières Nations et les autres Canadiens.

En juillet 2016, lors de l'Assemblée générale annuelle de l'APN, le Chef national et Carolyn Bennett, ancienne ministre des Affaires autochtones et du Nord, ont signé un

protocole d'entente ayant pour but l'élaboration d'options aux fins d'examen par les Chefs en assemblée et le Canada.

Le travail exécuté en vertu du protocole d'entente (PE) a mené à la publication d'un rapport présenté à l'Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC) de l'APN à Ottawa au mois de décembre 2017 et à la résolution 66/2017, *Rapport conjoint APN-Canada sur les relations financières*, qui enjoignait à l'APN de donner suite aux recommandations du rapport, notamment :

- la création d'un Comité consultatif mixte;
- le développement d'une subvention de dix ans;
- le remplacement de la Politique de prévention et gestion des manquements (PPGM);
- l'abrogation de la Loi sur la transparence financière des Premières Nations (LTFPN).

**COMPTE RENDU**

Le Comité consultatif mixte sur les relations financières (CCMRF) a été mis sur pied et s'est réuni plusieurs fois afin de mettre au point son avis au Chef national et au ministre des Services aux Autochtones du Canada (SAC) concernant une vision à long terme pour la nouvelle relation fiscale.

En mai 2018, une lettre et des renseignements contextuels ont été envoyés à toutes les

Premières Nations de telle sorte que celles qui souhaitent demander de participer au nouveau programme de subventions de 10 ans à partir d'avril 2019 puissent le faire. Celles qui ne souhaitent pas y participer ou ne sont pas prêtes à le faire auront encore l'occasion de le demander dans les années à venir.

Environ 246 Premières Nations ont manifesté leur intérêt relativement au programme de subventions de 10 ans et SAC évalue actuellement les demandes selon des critères d'admissibilité préétablis. Deux de ces critères sont l'adoption d'une loi ou d'un règlement sur l'administration des finances et la démonstration de solides résultats financiers au cours des cinq années précédentes. Nous prévoyons qu'au moins 100 gouvernements des Premières Nations recevront les nouvelles subventions de 10 ans en 2019-2020.

L'élaboration d'options pour remplacer la Politique de prévention et gestion des

manquements (PPGM) progresse et, en attendant, SAC s'est engagé à couvrir le coût de cogestionnaires et de tiers gestionnaires pour éviter que les Premières Nations aient à payer pour ces services à même le financement du soutien des bandes.

De même, un plan a été élaboré pour abroger la Loi sur la transparence financière des Premières Nations (LTFPN), mais la législation ne sera pas présentée avant la prochaine séance du Parlement. En attendant, le Canada s'est engagé à ne pas appliquer les dispositions de la LTFPN.

### PROCHAINES ÉTAPES

---

Le Comité consultatif mixte sur les relations financières devrait fournir son avis au Chef national et au ministre de SAC d'ici le mois d'avril 2019, concernant :

- a) un nouveau cadre stratégique financier permettant de vérifier que le financement est suffisant et de cerner les secteurs de financement prioritaires;
- b) l'accroissement des possibilités de génération de revenus pour les Premières Nations, définies en collaboration avec les provinces et les territoires;
- c) l'achèvement des nouvelles politiques et approches relatives aux modes de financement pour renforcer l'engagement à l'égard d'un financement souple et prévisible, appuyer la réduction des exigences en matière de production de rapports ainsi que le passage d'un système de reddition de comptes fondé sur les programmes à un système s'appuyant sur les résultats, et remplacer les cotes de

l'évaluation générale des Premières Nations par des outils d'accréditation administrés par les Premières Nations;

- d) l'achèvement d'un cadre de responsabilité mutuelle, y compris un cadre national fondé sur les résultats inspiré des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Au cours des prochaines semaines, les Premières Nations qui sont admissibles à la nouvelle subvention fondée sur la relation financière seront contactées à propos de l'entente régissant le financement.

L'APN continuera ses activités de défense d'intérêts axées sur le budget annuel dans le but d'obtenir des investissements prioritaires en plus des 17 milliards de dollars, étalés sur sept ans, qui ont été annoncés dans les trois budgets fédéraux précédents.